

- Pièce d'identité, titre de séjour, passeport
- Certificat de scolarité de l'année en cours
- Si disponible, le dernier avis d'impôt

- Justificatifs de ressources
 - Salaires des 3 derniers mois
 - Bourse sur critères sociaux
 - Pensions alimentaires (aides de la famille)
 - Attestation de la CAF (APL, prime d'activité ou autre)

- Justificatifs de charges mensuelles fixes
 - Loyer
 - Electricité, gaz
 - Transports
 - Loisirs (inscription sport ou autre activité)
 - Prêt étudiant
 - Dettes

Le reste à vivre doit être inférieur à 10 euros par jour et par personne.

Il se calcule en faisant (ressources - charges) / 30

Tout dossier incomplet ne sera pas traité. Merci de fournir tous les justificatifs nécessaires au calcul du reste à vivre.